

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

Arrondissement de  
TOULOUSE

Communauté de Communes  
de la Save au Touch

Objet :

Adoption du procès-  
verbal de la séance du  
28 Janvier 2016.

Convocation du :  
04/03/2016

Nombre de Membres  
en exercice :  
41

Membres présents :  
22

**VOTE**

Nombre de votants : 00  
Pour : 00  
Abstention ou nul : 00  
Contre : 00

Un extrait de la présente  
délibération a été affiché au  
siège de la CCST le  
16/03/16

Rendue exécutoire de plein droit  
le 16/03/16  
en application des dispositions  
de l'article L 2131-1 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales.

Le Président,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
de la Communauté de Communes de la Save au Touch

**SEANCE DU JEUDI 10 MARS 2016**

Le 10 du mois de Mars 2016 à 19 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

**Etaients présents :** TAUZIN Christian, COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, ARDERIU François, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, RESCANIERES Lysiane, ROLS Michel, LAMOUREUX Franck, COUDERC Robert, ESCOULA Louis, FISCHER Chantal, TORRES Isabelle, COMAS Martin, BARBIER Pascal, CEROVECKI Agnès, LEGAY Hervé, BELAMARI Sophie.

**Pouvoir :**

Mr SIMEON Jean-Jacques	donne pouvoir à	Mr SERNIGUET Hervé
Mme ANDRAU Eliane	donne pouvoir à	Mr ARDERIU François
Mme BRASSEUR Séverine	donne pouvoir à	Mme RESCANIERES Lysiane
Mr DUPOUY Jean	donne pouvoir à	Mr LAMOUREUX Franck
Mme ROBIN Laurene	donne pouvoir à	Mr COUDERC Robert
Mr PELLEGRINO Joseph	donne pouvoir à	Mr ESCOULA Louis
Mme LAVAYSSIERES Michèle	donne pouvoir à	Mme TORRES Isabelle
Mme PERREU Anita	donne pouvoir à	Mme FISCHER Chantal
Mr BARTHES Julien	donne pouvoir à	Mr COMAS Martin
Mme VIE Christine	donne pouvoir à	Mr ALEGRE Raymond

**Etaients excusés :** SIMEON Jean-Jacques, GONCALVES Martine, ANDRAU Eliane, MIRC Stéphane, FALIERES Monique, BRASSEUR Séverine, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, ROBIN Laurene, TORIBIO Simone, GUYOT Philippe, PELLEGRINO Joseph, RANEA Pierre-Guy, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, ACOLAS Monia., BARTHES Julien, VIE Christine.

**Secrétaire :** Mr TAUZIN Christian

Mr le Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal relatif à la séance du Conseil de Communauté du 28 Janvier 2016.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

➤ **Prend acte et approuve le procès-verbal relatif à la séance du Conseil de Communauté du 28 Janvier 2016.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Le Président,



REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-leqatre.com

031-24310781-20160310-2016\_013\_DELIB-DE



## PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil de Communauté

du Jeudi 28 Janvier 2016



Le Vingt-huit du mois de Janvier 2016 à 19h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion du Pigeonnier à Plaisance du Touch sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée f4cquatre.com

031-243100781-20160310-2016\_013\_DEL IB-DE

**Secrétaire de séance : Mme TORIBIO Simone**

	Conselliers communautaires		Présent	Excusé(e)	Procuration à	Observation
PRADERE	TAUZIN	Christian		X		
Ste LIVRADE	COUTTENIER	Sylviane		X		
C MERENVIELLE	ALEGRE	Raymond		X		Représenté par Mme MILHES
LASSERRE	SERNIGUET	Hervé	x			Arrivé en cours de séance
LEVIGNAC	SIMEON	Jean-Jacques		X		
	GONCALVES	Martine		X		
LA SALVETAT	ARDERIU	François	X			
	ANDRAU	Eliane		x	Mr ARDERIU	
	ABDELAOUI	Rachid	X			
	DIAZ	Yvette		X	Mr ABDELAOUI	
	BAROIS	Joël	X			
	TERKI	Zaina	X			
	DAUVEL	Philippe	X			
	FALIERES	Monique			X	
LEGUEVIN	MIRC	Stéphane	X			
	RESCANIERES	Lisiane	X			
	ROLS	Michel	X			
	BRASSEUR	Séverine	X			
	LAMOUREUX	Franck	X			
	FRAGONAS	Karine	X			Arrivée en cours de séance
	DUPOUY	Jean	X			
	COUDERC	Robert			X	Mme ROBIN
	ROBIN	Laurène	X			
PLAISANCE	ESCOULA	Louis	X			
	TORIBIO	Simone	X			
	GUYOT	Philippe	X			
	FISCHER	Chantal	X			
	PELLEGRINO	Joseph	X			
	TORRES	Isabelle	X			
	RANEA	Pierre-Guy	X			Arrivé en cours de séance
	LAVAYSSIERES	Michèle			X	Mme TORIBIO
	MARTIN	Yannick	X			Arrivé en cours de séance
	PERREU	Anita	X			
	COMAS	Martin	X			
	ACOLAS	Monia			X	
	BARTHES	Julien	X			Arrivé en cours de séance
	VIE	Christine	X			
	BARBIER	Pascal	X			
	CEROVECKI	Agnés			X	Mr BARBIER
LEGAY	Hervé	X				
BELAMARI	Sophie			X	Mr LEGAY	
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>		<b>28</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>Quorum : 21</b>						
<b>Nombre de votants : 35</b>						

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legaite.com

031-243100781-20160310-2016\_013\_DEL IB-DE



Sachant que les Comités Techniques de Plaisance du Touch et de la CCST ont été sollicités pour avis, respectivement le 25 Novembre 2015 et le 26 Novembre 2015, il est proposé d'approuver la convention de mise en œuvre d'un service commun « Direction Générale mutualisée des Services » et d'autoriser le Président à la signer.

Le Conseil communautaire :

- **Approuve les conditions de fonctionnement du service commun « Direction Générale mutualisée des Services », entre la CCST et Plaisance du Touch, dont la convention est jointe à la délibération n°2016\_003.**
- **Autorise le Président à signer ladite convention pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> Février 2016.**

Nombre de votants	:	31
Pour	:	31
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Arrivée de Mrs SERNIGUET et MARTIN

2016\_004 Représentation de la CCST au SDEHG

Mr le Président rappelle à l'assemblée qu'en séance du Conseil Communautaire du 17 Décembre 2015, le Président, après appel à candidature, a demandé à l'assemblée de s'exprimer par un vote quant à l'élection des deux représentants de la CCST qui siégeront à la commission consultative du Syndicat Départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Ce vote a été acté par la délibération n°2015\_124 du 17 Décembre 2015.

Suite au désistement du candidat de La Salvetat Saint Gilles, il est proposé d'annuler la délibération du 17 décembre 2015 et de délibérer à nouveau sur la représentation de la CCST au SDEHG.

Le Conseil communautaire :

- **Annule la délibération du 17 Décembre 2015,**
- **Désigne Mr BAROIS et Mr COMAS comme représentants de la CCST à la commission consultative du SDEHG.**

Nombre de votants	:	33
Pour	:	32
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	01 Mr DAUVEL

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés

Arrivée de Mr BARTHES

2016\_005 Modification de la représentation de la CCST au SMAFB

Mr le Président expose à l'assemblée qu'une erreur a été commise dans la rédaction de la délibération du 17 décembre 2015, « modification de la représentation de la CCST au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne (SMAFB) ». Il convenait d'approuver d'une part l'annulation de la délibération du 23 Mai 2014, et d'autre part la que la CCST soit représentée au SMAFB comme suit :

4/0  
REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-lepatre.com

031-243100781-2016-0310-2016\_013\_DELIB-DE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RANEA Pierre-Guy	BARTHES Julien
GUYOT Philippe	ESCOULA Louis
BRASSEUR Séverine	COUDERC Robert
DUPOUY Jean	ROBIN Laurène
BAROIS Joël	TERKI Zaina
ABDELAOUI Rachid	ALEGRE Raymond
SIMEON Jean-Jacques	TAUZIN Christian
SERNIGUET Hervé	COUTTENIER Sylviane

En effet, le conseil a approuvé en date du 17 Avril 2014 la représentation de la CCST au SMAFB, et cette même délibération a été annulée et modifiée le 23 Mai 2014.

Par conséquent, il est proposé de délibérer à nouveau en tenant compte de la délibération du 23 Mai 2014, et du remplacement d'un conseiller communautaire de Plaisance du Touch démissionnaire de la CCST.

Le Conseil communautaire :

- Annule les délibérations du 23 Mai 2014 et du 17 Décembre 2015,
- Approuve la représentation de la CCST au SMAFB comme mentionnée ci-dessus.

Nombre de votants : 34  
 Pour : 34  
 Abstention ou nul : 00  
 Contre : 00

Delibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2016\_006 Recrutement de 2 Adjoints Administratifs 2<sup>ème</sup> classe

Mr le Président expose à l'assemblée que pour assurer le remplacement du personnel administratif du Service de Collecte des déchets et de l'Administration Générale pendant leurs congés, il convient de recruter deux Adjoints Administratifs de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires, à temps complet, pour Accroissement Saisonnier d'Activité, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2016.

Ces agents seront recrutés conformément au nouvel article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 6 mois sur une même période de 12 mois.

Le Conseil communautaire :

- Approuve le recrutement de 2 Adjoints Administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires, à temps complet, pour Accroissement Saisonnier d'Activité, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2016,
- Précise que ces agents seront recrutés conformément au nouvel article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 6 mois sur une même période de 12 mois, et que la dépense sera inscrite au Budget.

Nombre de votants : 34  
 Pour : 34  
 Abstention ou nul : 00  
 Contre : 00

Delibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

Arrivée de Mme FRAGONAS

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/03/2016

Application agréée E-qualite.com

031-243100781-20160310-2016\_013\_DEL IB-DE

2016\_007 Schéma Départemental d'Aménagement Numérique : création d'un syndicat mixte ouvert

Mr le Président rappelle à l'assemblée dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) le conseil communautaire, en séance du 24 Août 2015, a approuvé d'une part, la modification des statuts de la CCST, notamment l'acquisition de la compétence « aménagement numérique », et d'autre part le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert chargé de réaliser les actions en matière de communications électroniques prévues à l'article L 1425-1 du CGCT.

Les services de la préfecture ont informé la CCST que le conseil communautaire aurait dû délibérer sur la création d'un syndicat mixte ouvert après réception de l'arrêté préfectoral accordant la compétence « aménagement numérique ». Cet arrêté étant daté du 22 décembre 2015, il est proposé de délibérer à nouveau sur ce point.

Conformément à l'article L1425-2 du CGCT, le Conseil Général de la Haute-Garonne a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans. Ce schéma est découpé en 3 phases.

La 1<sup>ère</sup> phase prévoit :

- le raccordement en FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) de 80 % des foyers de la Haute-Garonne,
- l'accès des foyers et des entreprises à un débit minimal de 4 Mbits/s,
- la constitution d'un réseau de collecte permettant le raccordement des réseaux FTTH et des sites prioritaires (établissements scolaires, zones d'activités, services publics de santé, touristiques et administrations publiques),
- la valorisation des investissements réalisés ces 10 dernières années par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

La 2<sup>ème</sup> phase permettrait le raccordement en FTTH de près de 95 % du territoire départemental.

La 3<sup>ème</sup> phase devrait assurer la desserte en FTTH de la quasi-totalité du territoire.

A ce jour, le coût global d'investissement de la phase 1 est estimé à 179,3 M€. Ce coût global n'est pas définitif et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'étude d'ingénierie et des recommandations du Comité de Concertation France Très Haut Débit (COCOFTHD) qui validera le projet.

En toutes hypothèses, les investissements correspondant à la phase 1 bénéficieront de subventions publiques de la part de l'Union Européenne par l'intermédiaire du FEDER et du FEADER, de l'Etat par l'intermédiaire du FSN, de la Région Midi-Pyrénées et du Conseil Général de la Haute-Garonne. Des recettes d'exploitation versées par les opérateurs de communications électroniques sont également attendues. La part de financement supportée par les EPCI bénéficiaires de cet investissement fera l'objet d'une péréquation en fonction de 2 critères : la densité et le potentiel fiscal.

Les dépenses de fonctionnement annuelles sont évaluées à 2 M€. La participation des EPCI devant être fixée à 0.50€/habitant pour l'année 2016.

Afin de pouvoir bénéficier des financements croisés mentionnés ci-dessus, la mise en œuvre du SDAN doit relever d'une structure intercommunale d'une large assise territoriale. A cet effet, il est envisagé de créer un syndicat mixte ouvert regroupant le département de la Haute-Garonne, et les communautés de communes et d'agglomération intéressées.

Ce groupement sera compétent pour aménager et exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques dans les conditions prévues par l'article L1425-1 du CGCT.

Pour adhérer à ce futur syndicat mixte, la communauté de communes de la Save au Touch, doit préalablement se doter, dans les conditions prévues à l'article L5211.17 du CGCT, de cette même compétence prévue à l'article L 1425-1 précité.

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2015, « la Communauté de Communes est autorisée à étendre son objet à la compétence aménagement numérique prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. »

Eu égard à l'intérêt que présente ce syndicat pour le territoire communautaire et ses habitants, Mr le Président invite les membres du Conseil Communautaire à délibérer sur ce projet.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/03/2016

Application agréée E-legaire.com

031-243100781-20160310-2016\_013\_DELIB-DE

Le Conseil communautaire :

- Précise que la Communauté de Communes est autorisée à étendre son objet à la compétence aménagement numérique prévue à l'article L.1425-1 du CGCT, par arrêté préfectoral du 22 décembre 2015,
- Approuve le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert chargé de réaliser les actions en matière de communications électroniques prévues à l'article L 1425-1 du CGCT.
- Autorise le Président à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération.

Nombre de votants	:	35
Pour	:	35
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2016\_008 Renouvellement de l'agrément CAF pour le centre social de Léguevin

Mr le Président expose à l'assemblée que le Projet Social dresse le bilan du fonctionnement du Centre Social de Léguevin et précise les perspectives, pour les 2 années à venir, qui sont établies en concordance avec les orientations données par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le Conseil communautaire :

- valide le renouvellement du Projet Social du centre social de Léguevin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 2 ans,
- sollicite la CAF pour l'agrément centre social et pour une participation financière aux frais de fonctionnement sous forme de prestations de services et aux frais d'investissement sous forme de subventions.

Nombre de votants	:	35
Pour	:	35
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

2016\_009 Convention d'adhésion à l'ANCV/BSV pour les centres sociaux de la CCST

Mr le Président expose à l'assemblée que l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) au titre du dispositif « Bourse Solidarité Vacances » (BSV), permet de faire partir des participants, ayant des revenus modestes, pour la première fois en vacances.

Afin d'en faire bénéficier les adhérents des Centres Sociaux de la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST), dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000 €, il est proposé d'approuver l'adhésion de la CCST à l'organisme en question, pour une durée d'un an, et d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil communautaire :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Save au Touch à l'ANCV-BSV pour une durée d'un an,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Nombre de votants	:	35
Pour	:	35
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés

**2016\_010 Adhésion à la fédération des centres sociaux et socioculturels interdépartementale Garonne-Occitanie**

Mr le Président expose à l'assemblée que la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France est reconnue d'utilité publique, ses objectifs :

- Regrouper les centres sociaux et socioculturels, les espaces de vie sociale et les associations locales,
- Susciter la mutualisation de leurs réflexions et compétences, mettre en œuvre une politique d'actions communes entre les centres,
- Accompagner la création et le développement des centres sociaux et soutenir leurs actions,
- Représenter le réseau des centres sociaux auprès des instances concernées,
- Soutenir une politique de développement social local et d'innovation sociale.

Avec la création de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la Fédération Nationale et la CNAF ont préconisé de fédérer les 8 départements de Midi-Pyrénées, avec comme perspective pour les années à venir, une unification avec Languedoc-Roussillon.

Ces 8 départements formeront « la fédération interdépartementale Garonne-Occitanie », qui sera financée par les différentes CAF.

La fédération interdépartementale, réunie en Assemblée Générale le 21 Janvier 2016, a procédé à l'élection des membres qui siégeront à son Conseil d'Administration.

Pour la CCST, Mme RESCANIERES et Mme GUYOT-MOLINARI ont candidaté et ont été élues, respectivement, dans le collège « Elus/Administrateurs » et le collège « Professionnels ».

Il est proposé que la CCST adhère à la fédération interdépartementale Garonne-Occitanie.

**Le Conseil communautaire :**

- Approuve l'adhésion de la CCST à la fédération interdépartementale Garonne-Occitanie pour le compte des centres sociaux de Plaisance du Touch et Légevin,
- Précise que Mme RESCANIERES et Mme GUYOT-MOLINARI siégeront au Conseil d'Administration de la fédération interdépartementale Garonne-Occitanie,
- Précise que le montant de l'adhésion à la fédération et de 650 € pour l'année 2016, pour chaque centre social, et que la dépense sera inscrite au Budget.

Nombre de votants	:	35
Pour	:	35
Abstention ou nul	:	00
Contre	:	00

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Informations diverses**

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 2015,
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2015,
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 2015,
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 2015.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h10**